



# GESTION de FORTUNE

## LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

31<sup>e</sup> année  
Page(s) : 64  
Guide des partenaires CGP

### GIRARDIN INDUSTRIEL



#### ECOFIP

11 rue Dosne  
75 116 Paris  
Tél : 01 53 04 90 53  
www.ecofip.com

### FAIRE DE VOS IMPÔTS UN « PLACEMENT » GAGNANT !

Fondé par Thibaud Assier de Pompignan, spécialiste du financement Outre-Mer depuis près de 30 ans, Ecofip est un groupe indépendant acteur de référence en Girardin industriel.

L'offre s'adresse aux résidents fiscaux français, à partir d'un montant d'impôts de 4 000 euros. Cet investissement s'effectue en « one-shot », c'est à dire que l'investisseur souscrit en année N et reçoit, en année N+1, les « fruits » de son investissement sous forme d'une réduction d'impôts remboursée par la DGFIP.

Atouts :

- ▶ une mutualisation extrême sur tous les dossiers ;
- ▶ une forte présence locale en Outre-Mer ;
- ▶ un back office qui assure le suivi des dossiers pendant toute la durée de l'opération.

Ecofip a souscrit à plusieurs assurances pour protéger l'investisseur et sa réduction d'impôt : Assurance RC Pro, Assurance RC et Dommages Exploitants Chapeau, Assurance Exclusive Chapeau Requalification Fiscale et la Garantie – optionnelle – de Bonne Fin Financière et Fiscale « GPlus » qui assure 100 % de réduction d'impôt.

Pour plus de sécurité, les assurances sont appliquées systématiquement sur tous les dossiers. Un élément de plus pour rassurer les investisseurs.

#### Produits

Ecofip propose aux investisseurs les meilleures opportunités grâce aux Ecofonds. Dans un Ecofonds, il y a cinq à sept sociétés qui investissent dans des régions et des secteurs différents. Chaque SNC réunie entre un et dix locataires indépendants pour une moyenne de 18 à 40 biens par Ecofonds. Par cette mutualisation et une sélection de biens standards, non spécifiques ou avec une demande forte et régulière, le risque est réduit pour l'investisseur.

Par ailleurs, Ecofip propose également des dossiers avec agréments de la DGI locale ou de Bercy.

#### Actualités

Ecofip est une nouvelle fois première au Palmarès des Fournisseurs – catégorie Girardin – cette année encore et pour la 11<sup>e</sup> année consécutive présente sur le podium du Palmarès.

Pour cette année 2022, Ecofip vient de moderniser son site internet afin d'en améliorer l'expérience client avec un test d'éligibilité et un simulateur optimisé pour calculer la réduction d'impôt Girardin.

**1<sup>ère</sup>** place au Palmarès des Fournisseurs 2022 – Catégorie Girardin



**15630** Entreprises locataires « sous gestion »

€ **1,6** Md€ d'investissements financés en 10 ans

**6 313** investisseurs en 2021

**211** M€ d'investissements réalisés par Ecofip en 2021 en Loi Girardin

**525** partenaires CGP



**Mélanie KABLA** Directrice du développement - partenaires@ecofip.com - 01 53 04 90 53

**Thibaud ASSIER DE POMPIGNAN** Président Fondateur - invest@ecofip.com - 01 53 04 90 53





## GESTION de FORTUNE

LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

31<sup>e</sup> année  
Page(s) : 64  
Guide des partenaires CGP

### ENTRETIEN

## PROPOSER AUX INVESTISSEURS LES MEILLEURES OPPORTUNITÉS GRÂCE AUX ECOFONDS



Ecofip intervient sur le marché de la défiscalisation en Girardin industriel depuis près de 30 ans. Mélanie Kabla, sa directrice du développement Ecofip, en charge des relations partenaires et investisseurs, nous propose de faire un point sur l'actualité du moment en la matière.

**Mélanie KABLA** Directrice du développement Ecofip

### Pourriez-vous nous présenter Ecofip en quelques mots ?

Ecofip est un cabinet d'ingénierie financière et fiscale. Nous sommes un des leaders dans le montage d'opérations d'investissements dans le cadre du dispositif de défiscalisation Outre-Mer ou loi Girardin industriel. À ce titre, nous sommes le trait d'union entre les investisseurs désireux d'effacer une partie ou la totalité de leurs impôts et les entrepreneurs des Dom-Com souhaitant développer des projets industriels. Nous nous assurons, d'un côté, de l'éligibilité de nos dossiers au dispositif de défiscalisation Girardin pour permettre à nos investisseurs de bénéficier d'une économie d'impôts, et de l'autre, nous proposons une solution de financement attractive pour les entrepreneurs ultra-marins, qui bénéficient ainsi d'une économie substantielle dans l'acquisition d'un bien neuf pour favoriser le développement de leur activité.

### Pourriez-vous rappeler en quoi consiste le Girardin industriel ?

L'offre d'Ecofip s'adresse à tous les résidents fiscaux français, à partir d'un montant d'impôts

de 4 000 euros. Cet investissement s'effectue en « one-shot », c'est à dire que l'investisseur souscrit en année N et reçoit dès le paiement de son premier tiers, en année N+1, les « fruits » de son investissement sous forme d'une réduction d'impôts remboursée par la DGFiP. L'avantage fiscal attendu peut représenter jusqu'à 14% de l'apport investi : par exemple, si l'investisseur souscrit pour 10 000€ sur l'une de nos opérations au taux de rentabilité de 14% en 2022, alors il aura droit, en 2023, à une économie d'impôt de 1 140€. En cas de dépassement de l'impôt dû, la réduction d'impôt fait l'objet d'un report valable 5 ans à condition de ne pas dépasser le plafond global des niches fiscales.

### Comment rassurer les contribuables parfois réticents à l'idée d'investir en Girardin industriel ?

Nous proposons aux investisseurs les meilleures opportunités grâce aux Ecofonds. Dans un Ecofonds, se trouvent cinq à sept sociétés qui investissent dans des régions et des secteurs diversifiés. Chaque SNC réunie entre un et dix locaux indépendants pour une moyenne de 18 à 40 biens par Ecofonds. Par cette mutualisation,





## GESTION de FORTUNE

LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

31<sup>e</sup> année  
Page(s) : 64  
Guide des partenaires CGP

### ENTRETIEN

le risque est réduit pour l'investisseur. Pour cela Ecofip sélectionne des biens standards, non spécifiques ou avec une demande forte et régulière. Les secteurs retenus sont ceux du BTP, du transport, de la logistique, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme...

Par ailleurs, Ecofip propose des projets économiques variés : des opérations de plein droit et des dossiers avec agréments fiscaux de la DGI locale ou de Bercy. Afin de veiller à la bonne mise en place et au suivi des dossiers financés, Ecofip possède une agence locale dans chaque Dom-Com où un dossier est monté. Ceci garantit un suivi local et optimisé des opérations. En plus de nos atouts et de notre savoir-faire, Ecofip dispose d'assurances et de garanties parmi les meilleures du marché.

#### Pouvez-vous nous en dire plus sur vos assurances ?

Ecofip souscrit à plusieurs assurances pour protéger l'investisseur et sa réduction d'impôt : assurance RC Pro, assurance RC exploitants chapeau, assurance dommages exploitants chapeau et assurance exclusive chapeau requalification fiscale. Nos Assurances RC et Dommages Exploitants Chapeau protègent nos investisseurs en cas d'accident d'un matériel exploitant non ou mal assuré. Notre ultime Assurance Chapeau Requalification Fiscale couvre l'investisseur contre les pertes fiscales liées à un acte frauduleux d'un intermédiaire ou d'un locataire par exemple. Enfin nous proposons une garantie GPlus - optionnelle - garantissant 100% de la réduction d'impôt de l'investisseur. Pour plus de sécurité. Ecofip a décidé de rendre automatique et systématique toutes les assurances pour l'ensemble des dossiers. Un élément de plus pour rassurer les investisseurs.

#### Quels services d'accompagnement proposez-vous aux CGP ?

Nous leur proposons les services suivants :

- ▶ Une gestion quotidienne aisée : Nos partenaires CGP ont accès à leur propre espace extranet, très simple d'utilisation, permettant de retrouver les informations de leur cabinet, créer les fiches de leurs investisseurs, faire des simulations ou encore enregistrer des souscriptions 100% dématérialisées.
- ▶ Des kits investisseurs : Pour préparer au mieux leurs rendez-vous avec leurs clients, les CGP ont accès sur leur extranet à la boîte à outils qui regroupe toute notre documentation commerciale et assurantielle, des vidéos, des tutoriels notamment pour les accompagner dans les souscriptions en signature électronique et également de la documentation réglementaire nécessaire à leurs obligations de CIF.
- ▶ Dématérialisation de tout le process de souscription : depuis le dossier signé électroniquement jusqu'au paiement par prélèvement SEPA.
- ▶ Le relevé de situation des investisseurs : Ce relevé permet aux CGP de présenter à leurs clients, lors de leur rendez-vous, un historique précis de leurs souscriptions, de leurs gains, leurs apports et réductions d'impôt, au fur et à mesure des années et le total depuis le début ainsi que la répartition de leurs investissements par régions, secteurs, matériels etc.

#### Pour finir, qu'est-ce qui fait la singularité d'Ecofip ?

Je pense sincèrement qu'au-delà de notre expérience et de la qualité de notre offre, ce qui nous démarque, c'est la capacité de nos équipes d'être à l'écoute des besoins de nos partenaires et ainsi de répondre à leurs demandes avec diligence. Ils se sentent ainsi réellement accompagnés pour que chaque projet d'investissement se déroule sereinement. Le dispositif Girardin a connu de nombreuses évolutions ces dernières années, et la force d'Ecofip réside essentiellement dans notre capacité à nous remettre en question pour une amélioration constante de nos services et de nos relations avec les partenaires. ■

